Semaine 39, - Septembre 2014
L'hebdo petit mais costaud !

FO'Hebdo

POISSON D'AVRIL ?

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de ***FO***, a réagi aux pistes du MEDEF pour créer de l'emploi comme la suppression de jours fériés, une dérogation sur les 35 H ou encore une dérogation sur le salaire minimum. *« En première réaction, je me suis demandé si on était le 1er avril. Visiblement on n'est pas le 1er avril donc ce n'est pas une blague ! Le MEDEF est dans l'outrance dans ce genre de propositions »*, a-t-il déploré.

TITULARISATION DES CONTRACTUELS : DÉMARRAGE POUSSIF À BERCY !

Un rapport d'information sénatoriale publié le 28 juillet dresse le bilan à mi-parcours de la loi Sauvadet du 12 mars 2012, prise afin de lutter contre la précarité dans la Fonction Publique.

Cette loi fait suite à un accord signé par une majorité de syndicats, dont ***FO*** en mars 2011.

Une réduction trés partielle d'agents contractuels.

Sur les 900 000 agents contractuels que compte la Fonction Publique, seulement 125 000 sont éligibles au dispositif, dont 38 000 pour la Fonction Publique de l'État (FPE).

Parmi ceux-ci il est constaté une surreprésentation des agents contractuels de catégorie A, ce qui révèle la plus grande précarité sur des postes d'application et d'exécution.

Mi-2013, 5 756 titularisations ont été effectives dans la FPE, dont seulement 295 pour les ministères économiques et financiers.

Il est à noter que pour ces derniers, la mise en œuvre de ce plan de titularisation a démarré très tardivement, et qu'à la date où les rapporteurs ont arrêté leurs données chiffrées, très peu de concours avaient été finalisés.

Bercy se singularise par une absence totale d'admis au concours de catégorie A, alors que 96 agents contractuels se sont inscrits pour 36 postes à pourvoir.

Les postes ouverts en catégorie B ont été quasiment tous pourvus (16 sur 17) et pour la catégorie C seulement 75 % des postes ouverts l'ont été.

Une titularisation pas toujours souhaitée.

Le rapport fait mention des raisons avancées par les agents concernés pour refuser de s'inscrire aux concours de titularisation. La principale est la perte de revenu résultant de l'entrée dans les corps et cadres d'emplois. Cette raison est principalement évoquée par les plus anciens, proches de la retraite et pour une majorité d'entre eux de catégorie A.

La seconde raison réside dans le refus de certains d'accepter les contraintes liées au statut. Alors qu'ils peuvent négocier leur contrat, l'encadrement de la carrière statutaire peut les rebuter.

Ce second point rejoint en fait le premier, même si pour certains ministères, l'obligation de mobilité est aussi avancée comme cause de refus de titularisation.

La CDIsation, une inconnue.

La Loi Sauvadet a élargi et facilité la transformation des contrats à durée déterminée (CDD) en CDIsation sous certaines conditions. A la date de publication du rapport, aucune donnée chiffrée n'est publiée pour la FPE.

Retard à l'allumage à Bercy !

Dans les directions des ministères économiques et financiers, la mise en œuvre de ce plan de résorption de l'emploi précaire aura mis plusieurs mois à démarrer . Les premiers concours ont été ouverts plus d'un an après la parution de la Loi !

Quant aux transformations de CDD en CDIsation, le dispositif ne s'est mis en place que fin 2013, sans d'ailleurs que les représentants du personnel n'aient pu avoir connaissance des effectifs concernés, contrairement à ce que prévoit la Loi.

Il est regrettable que le bilan social 2013 ne fasse aucunement mention de la mise en œuvre du dispositif, si ce n'est le tableau des effectifs des contractuels.

La baisse sensible de leur nombre semble plus liée à la conjoncture ministérielle qu'à ce plan de titularisation (2260 en 2013 – 2787 en 2012). En effet si les agents contractuels de catégorie A voient leur nombre se réduire de 45%, ceux de catégorie C progressent de 11% !

A mi-parcours de l'application de la Loi qui arrive à échéance fin 2016, ***FO*** est demandeur d'un premier bilan plus circonstancié de la part du Secrétariat Général.

FO continue d'exiger la possibilité d'accès à la titularisation, pour tous les agents contractuels qui le souhaitent, dans les corps et cadres d'emplois des ministères économiques et financiers.

EVALUATEURS DU DOMAINE : QUE LES CHOSES SOIENT CLAIRES !

Un message, émanant de Solidaires Finances Publiques, circule en ce moment auprès des évaluateurs du Domaine. Il véhicule auprès d'eux l'information totalement mensongère selon laquelle au cours du CTR du 9 septembre nous aurions changé de position à propos de l'attribution de la "prime de direction" aux évaluateurs du Domaine et ne la réclamerions plus que pour les seuls évaluateurs de la DNID. Or, nous avons été les premiers à porter cette revendication pour l'ensemble des évaluateurs dans les groupes de travail rémunérations. Nous l'avons réitéré lors du groupe de travail Domaine et lors du CTR dédié et enfin lors des CTR des 15 juillet et 9 septembre. Comme nous avons toujours défendu clairement la mission domaniale, notre revendication est claire : à fonctions équivalentes, régime indemnitaire identique. Certains écrivent beaucoup, d'autres agissent…

Rédaction : Chrystelle TONNELIER - M-Claire DOMINICI – J-Luc LE CALVEZ- Pascal PERRON http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)